

Lausanne, le 02 septembre 2025

Communiqué de presse

Gestion du loup

Le PLR salue la décision du Canton de réguler la meute du Mont Tendre

Le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) autorise ce jour la régulation proactive de la meute du Mont Tendre après les attaques de cet été. Cette décision intervient à la suite des interventions à différents niveaux de nos élus PLR, avec le soutien de l'UDC.

La droite vaudoise porte-voix des éleveurs

Après les attaques de ce grand prédateur à la fin de l'hiver, la droite vaudoise a pris la défense des victimes du loup. Ainsi, une motion visant à modifier l'OChP pour mieux prendre en compte la réalité de l'Arc jurassien a été déposée au Conseil des Etats par notre sénateur Pascal Broulis et au Conseil national par l'UDC Sylvain Freymond. Le texte de Pascal Broulis sera d'ailleurs traité par le Conseil des Etats lors de la session de septembre. Au Grand Conseil vaudois, différents députés PLR, en collaboration avec l'UDC, ont demandé une régulation urgente du loup. Plusieurs interventions ont été déposées et ont finalement été entendues par le Conseil d'Etat.

Un travail qui porte ses fruits

La meute du Mont Tendre est à l'origine de plus d'une vingtaine d'attaques depuis le mois de juin. Cette régulation proactive est plus que nécessaire pour éviter la catastrophe. Sans les interventions appuyées du PLR, en étroite collaboration avec l'UDC, le DJES n'aurait peut-être pas déposé une demande de régulation proactive auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Nous saluons cette décision qui est un premier pas dans la bonne direction et espérons que la deuxième demande de régulation proactive des jeunes de la meute de Haute Valserine déposée à la même date sera également acceptée. Il s'agit cependant encore de s'assurer de la mise en œuvre de cette autorisation de tir.

Notre combat ne s'arrête pas là

En effet, les défenseurs du loup ont déjà annoncé vouloir empêcher les tirs par tous les moyens, directement sur le terrain. Anne-Lise Rime, députée PLR au Grand Conseil, a déposé ce matin une question orale relative à ce sujet, demandant quelle(s) mesure(s) le Conseil d'Etat entend prendre afin de garantir que les gardes-faunes puissent effectuer leur mission. Enfin, notre député Pierre-François Mottier prévient: « ceci n'est qu'un premier pas, car le territoire vaudois ne peut supporter qu'une ou deux meutes. »

Contacts :

Loïc Bardet, vice-président du PLR Vaud, député, 079 718 01 88

Olivier Petermann, député PLR, 079 441 48 58

Anne-Lise Rime, députée PLR, 078 919 01 71

Pierre-François Mottier, député PLR, 079 658 51 02